



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature - 12, Boulevard Hauterive 64 000 PAU – Tel : 05 59 84 31 55 / Fax : 05 59 84 14 36
Philippe ETCHEVESTE, Président - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978

PAU, Le 03 Mars 2021



STRUCTURE CYNEGETIQUE

Réf : M.A. 03/03/2021

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

DESTRUCTION DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS DU 1er MARS à l'O.G

Pour la régulation en 2021, des ESOD (« ex nuisibles »), nous vous rappelons ci-dessous les règles et la procédure : pour établir vos demandes d'autorisation de destruction de corvidés, étourneaux et renards.

Le dernier classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (autrefois dénommées « nuisibles ») est intervenu au 1^{er} juillet 2019, jusqu'au 30 juin 2022. Vous pouvez consulter les modalités de destruction à tir des ESOD sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **REGLEMENTATION / Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) / Destruction à tir / regles-destruction-a-tir-esod-64-2019-2022**, ou cliquer sur :

http://www.chasseurs64.com//_medias/fichiers/regles-destruction-a-tir-esod-64-2019-2022-.pdf

► Pour vos demandes de destruction à tir des ESOD à partir du 1^{er} avril 2021 jusqu'à l'ouverture générale

DEPUIS L'AN DERNIER

Vous devez vous rendre sur le site « Démarches simplifiées » que la Préfecture a ouvert à cet effet. Le lien est accessible depuis notre site www.chasseurs64.com rubrique **REGLEMENTATION / Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) / Destruction à tir** ; pour établir votre demande.

Pour vous y aider, vous pourrez contacter le service administratif à la FDC

Le formulaire de déclarations de dégâts est téléchargeable sur www.chasseurs64.com dans la rubrique Règlementation / Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) / Déclaration de dégâts ESOD ou en cliquant sur :

http://www.chasseurs64.com/declaration-degats_1_1_89.html

DEMANDE DE REVISIONS ANNUELLES DES PLANS DE CHASSE CERF ET CHEVREUIL

La saison 2021/2022 sera la dernière année du plan de chasse triennal Cerf et Chevreuil.

Si vous souhaitez solliciter des attributions supplémentaires, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre sur votre espace Adhérents sur notre site internet www.chasseurs64.com, afin de formaliser vos demandes :

Avant le 22 Mars 2021

Notre service technique est à votre disposition pour vous accompagner

COLLECTE DES CARTOUCHES 2021

- Demandez à vos chasseurs de récupérer les cartouches tout au long de la saison.
- Stockez-les dans le sac dédié que vous avez récupéré ou que vous pouvez récupérer auprès de la FDC.
- Entrez-les dans votre local de chasse, à l'abri de l'humidité.
- Pensez à ramener vos sacs en fin de saison cynégétique en 3 points du département :

**Le 02 avril 2021 au matin de 10 heures à 12 heures
A Biron à la Saligue aux oiseaux.
Chez Suez Environnement à Bayonne-Mouguerre.
Chez Suez Environnement à Pau-Lons.**

▪ Vous pourrez également les ramener au local des piégeurs, près de Sauveterre, lors de leurs permanences mensuelles : 06 mars, 03 avril, 01 mai, 05 juin, 03 juillet, 07 août de 14h à 17h30.

FORMATIONS RESPONSABLE DE BATTUE

Vous voudrez bien informer les candidats qui souhaiteraient faire cette formation, de s'inscrire en retournant le bulletin d'inscription figurant sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **FORMATION / Sécurité / Responsable de battue**, en choisissant une des deux dates suivantes :

- **Vendredi 16 avril 2021 à 14 heures** à la **FDC PAU**
- **Vendredi 23 avril 2021 à 14 heures** à la **FDC PAU**

Contact : Claudine FRECHOU cfrechou@chasseurdefrance.com

FORMATIONS PERMIS DE CHASSER

Vous voudrez bien informer les candidats qui souhaiteraient se former à l'examen du permis de chasser que des places sont encore disponibles pour la session suivante :

- **Session N°7 :**

Formation : 08 ou 09 ou 10 septembre 2021

Examen : 13 ou 14 ou 15 ou 16 septembre 2021

D'autres sessions auront lieu ultérieurement, jusqu'en fin d'année.

Contact : Fanny HAGET 05.59.84.92.53 / fhaget@chasseurdefrance.com

FORMATION CHASSE A L'ARC

Vous voudrez bien informer les candidats qui souhaiteraient se former à la chasse à l'arc que la formation 2021 aura lieu :

Date : **Le 11 mai 2021**

Lieu : **La Saligue aux Oiseaux** à Biron.

Contact : Fanny HAGET 05.59.84.92.53 / fhaget@chasseurdefrance.com

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Président**, mes sincères salutations.

Le Président,



Philippe ETCHEVESTE

